



## AU SUJET DU CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

### MANDAT

Créé en 1978, le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) est un organisme à but non-lucratif voué aux droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Sont membres plus de 180 organismes engagés dans la protection et le parrainage des réfugiés et dans l'établissement des nouveaux arrivants. Le CCR est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

Depuis plus de trente ans, le CCR fait entendre sa voix au plan canadien sur les questions relatives à la protection des réfugiés et à l'établissement des nouveaux arrivants, en sensibilisant le grand public et en attirant sur ces questions l'attention de divers acteurs oeuvrant dans le domaine des politiques en matière de refuge et d'immigration, notamment les parlementaires, Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

### DOMAINES D'INTÉRÊT

Le CCR a un éventail de préoccupations qui touchent les questions relatives aux immigrants et aux réfugiés, notamment :

- ◆ Le système de détermination du statut de réfugié
- ◆ La réinstallation des réfugiés
- ◆ L'impact du « tout sécuritaire »
- ◆ La détention des immigrants et des réfugiés
- ◆ L'intégration des immigrants et des réfugiés
- ◆ Les travailleurs migrants
- ◆ La protection des personnes ayant subi la traite
- ◆ L'accès des nouveaux arrivants aux services
- ◆ Les sans-statut
- ◆ La réunification des familles
- ◆ Les droits des enfants
- ◆ La lutte contre l'oppression
- ◆ Les survivants de la torture
- ◆ La violence faite aux femmes sans statut, réfugiées et immigrantes

### LES CONSULTATIONS DU CCR

Les membres du CCR et d'autres personnes intéressées se rencontrent deux fois par an lors des consultations, qui ont lieu vers la fin du printemps et vers la fin de l'automne, dans des villes différentes. Les consultations représentent une excellente occasion de réseautage et d'échange d'informations et permet au CCR d'établir ses politiques. Les représentants des médias sont les bienvenus à ces consultations. Consultez la page *Réunions* du site web du CCR : [ccrweb.ca/fr/reunions](http://ccrweb.ca/fr/reunions) pour les détails sur les prochaines consultations.

*Voir la page suivante*

### **LES COMMUNIQUÉS**

Vous trouverez une liste des communiqués du CCR dans notre Salle des médias au [ccrweb.ca/fr/media](http://ccrweb.ca/fr/media)

Si vous désirez recevoir nos communiqués de façon régulière, veuillez envoyer un courriel au [media@ccrweb.ca](mailto:media@ccrweb.ca)

### **LES PORTE-PAROLE DU CCR**

Les deux principaux porte-parole du CCR sont Loly Rico, présidente, et Janet Dench, directrice. Pour des entrevues en français, veuillez contacter Janet Dench.

### **POUR NOUS CONTACTER**

Pour plus d'amples informations, veuillez contacter Colleen French, Coordinatrice de la communication et du réseautage, au (514) 277-7223, poste 1 ou au [cfrench@ccrweb.ca](mailto:cfrench@ccrweb.ca)

Mise-à-jour : décembre 2012

# RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS : *un glossaire*



**D**e nombreux termes sont utilisés pour parler des réfugiés et des immigrants. Certains ont une signification juridique, d'autres ont une connotation péjorative. L'utilisation des termes appropriés est essentielle au respect des personnes et favorise la tenue d'un débat éclairé dans ce domaine.

## À PROPOS DES RÉFUGIÉS

**RÉFUGIÉ** : une personne qui a dû fuir la persécution et qui se trouve à l'extérieur de son pays d'origine.

**RÉFUGIÉ AU SENS DE LA CONVENTION** : une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Cette définition est reprise dans la loi canadienne et est largement acceptée à l'échelle internationale. Afin de correspondre à la définition, une personne doit se trouver hors de son pays d'origine et craindre avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

**DEMANDEUR D'ASILE (OU DEMANDEUR DU STATUT DE RÉFUGIÉ)** : une personne qui a fui son pays et demande la protection dans un autre pays. On ne peut savoir si le demandeur est un réfugié tant qu'une décision n'a pas été prise dans son cas.



Les résidents et le personnel de Matthew House à Toronto, une maison pour les demandeurs d'asile. Photo : Matthew House

**PERSONNE PROTÉGÉE** : selon la Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés, une personne reconnue par le Canada soit comme (a) réfugié au sens de la Convention, soit comme (b) personne à protéger (par exemple, une personne qui risque d'être torturée si elle est expulsée du Canada).

**PERSONNE DÉPLACÉE À L'INTÉRIEUR DE SON PAYS** : une personne déplacée de force, mais qui demeure à l'intérieur de son pays d'origine.



Amalia et Roberto Gomez, leur fille Loren et leur fils Robert sont des réfugiés colombiens réinstallés au Canada en 2006.  
Photo : Mennonite Central Committee/Joanie Peters

**RÉFUGIÉ RÉINSTALLÉ** : une personne qui a fui son pays, qui est temporairement dans un autre pays et qui se voit offrir la résidence permanente par un troisième pays. Les réfugiés réinstallés au Canada sont choisis à l'étranger et deviennent résidents permanents dès leur arrivée au Canada.

*Les réfugiés réinstallés sont reconnus réfugiés par le gouvernement avant leur arrivée au Canada. Les demandeurs d'asile reçoivent une détermination du statut de réfugié après leur arrivée au Canada.*

**APATRIDE** : une personne qui n'est citoyenne d'aucun État. Certains réfugiés sont apatrides, mais pas tous. De la même façon, les apatrides ne sont pas forcément des réfugiés.

### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN RÉFUGIÉ ET UN IMMIGRANT ?

*Un réfugié est forcé de fuir pour sauver sa vie. Un immigrant choisit d'aller vivre dans un autre pays.*

*Lorsqu'un réfugié devient citoyen d'un autre pays (comme le Canada), il n'est plus un réfugié.*

### VOUS ENTENDREZ PEUT-ÊTRE AUSSI...

#### **RÉFUGIÉ POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL :**

ces termes n'ont aucune signification juridique. Ils peuvent porter à confusion du fait qu'ils suggèrent qu'il existe différentes catégories de réfugiés, ce qui n'est pas le cas.

## À PROPOS DES IMMIGRANTS

**IMMIGRANT** : une personne qui s'est établie de façon permanente dans un autre pays.

**RÉSIDENT PERMANENT** : une personne qui a acquis le droit de vivre de façon permanente au Canada<sup>1</sup>. La personne peut être venue au Canada comme immigrante ou réfugiée. Lorsque les résidents permanents deviennent citoyens canadiens, ils ne sont plus résidents permanents.

### D'AUTRES TERMES FAISANT RÉFÉRENCE AUX PERSONNES EN DEHORS DE LEUR PAYS D'ORIGINE

**RÉSIDENT TEMPORAIRE** : une personne qui a la permission de rester au Canada sur une base temporaire. Les visiteurs et les étudiants sont des résidents temporaires, de même que les travailleurs étrangers temporaires, tels que les travailleurs agricoles et les aides familiales résidentes.

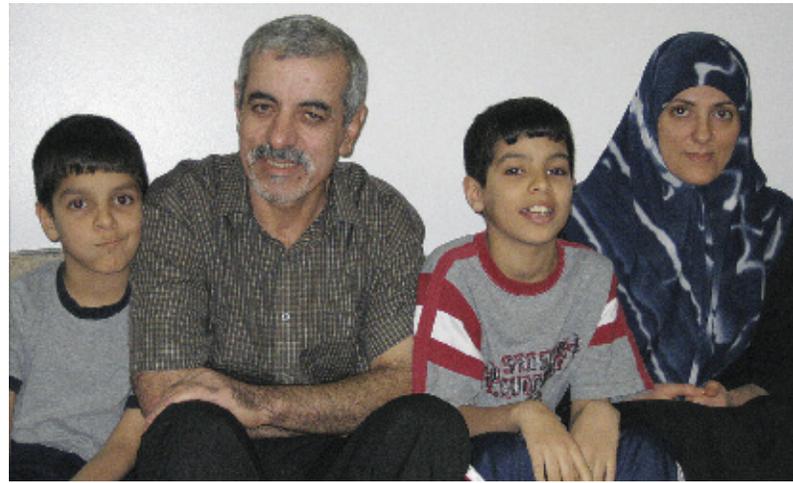
**MIGRANT** : une personne qui se trouve hors de son pays d'origine. On utilise parfois ce mot pour parler de toute personne hors de son pays natal, dont celles qui sont citoyennes canadiennes depuis des décennies. Plus souvent, ce mot désigne les personnes en mouvement et celles qui ont un statut temporaire ou qui n'ont aucun statut dans le pays où ils vivent.



*Travailleur migrant guatémaltèque sur une ferme au Québec.  
Photo : GetStock.com/canadabrian*

**MIGRANT ÉCONOMIQUE** : une personne qui change de pays pour le travail ou pour améliorer sa situation économique. Ce terme est correctement employé lorsque les motivations sont purement d'ordre économique. Cependant, les motivations des migrants sont généralement complexes et ne sont pas nécessairement évidentes à première vue. Il est donc dangereux d'appliquer ce terme trop rapidement à un individu ou à un groupe de migrants.

<sup>1</sup> Les résidents permanents étaient autrefois appelés « immigrants reçus ». Ce terme est parfois encore utilisé.



*Bayan, Rakeb et Oban al-Rekabi et Asia Taher. Rakeb et Asia, d'origine irakienne, habitent au Canada sans statut depuis bientôt 15 ans.*

**PERSONNE SANS STATUT** : une personne qui n'a pas reçu la permission de rester dans le pays ou qui est restée au-delà de la période de validité de son visa. Peuvent être incluses dans ce terme des personnes qui ont été pénalisées par les failles du système, tels les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée, mais qui ne sont pas renvoyés à cause d'une situation de risque généralisé dans leur pays d'origine.

### VOUS ENTENDREZ PEUT-ÊTRE :

**IMMIGRANT ILLÉGAL/MIGRANT ILLÉGAL** : ces termes posent problème parce qu'ils criminalisent la personne, plutôt que l'acte d'entrer ou de séjourner de façon irrégulière dans un pays. Le droit international reconnaît que les réfugiés peuvent être contraints d'entrer dans un pays sans documents officiels ou sans autorisation. Il est donc trompeur de les qualifier de « migrants illégaux ». De la même façon, une personne sans statut a pu être victime de coercition par des trafiquants : une telle personne devrait être traitée comme la victime d'un crime, et non comme une criminelle.



### POUR PLUS D'INFORMATIONS

**CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS**  
6839 Drolet #302, Montréal, QC, H2S 2T1  
Tél. 514-277-7223 Téléc. 514-277-1447  
Courriel : info@ccrweb.ca Site web : www.ccrweb.ca



# Conseil canadien pour les réfugiés Canadian Council for Refugees

## Rapport annuel 2011-2012

### Déclaration de principes

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) est un organisme de regroupement sans but lucratif qui se voue à la défense des droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde, et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Ses membres sont des organismes impliqués dans l'établissement, le parrainage et la protection des réfugiés et des immigrants. Le Conseil est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

### Comité exécutif

**Présidente** - Wanda Yamamoto, Winnipeg  
**Vice-présidente** - Loly Rico, Toronto  
**Trésorière** - Yasmine Dossal, Toronto  
**Secrétaire** - Rick Goldman, Montréal  
**Conseillers** - Rivka Augenfeld, Outremont; Georges Bahaya, Edmonton; Huda Bukhari, Toronto; Jean McRae, Victoria; Gloria Nafziger, Toronto; Heather Neufeld, Ottawa; Freddy Wangabo, Fredericton; Eunice Valenzuela, Kitchener.

### Présidents des groupes de travail

**Immigration et établissement** - Sherman Chan, Vancouver et Debbie Douglas, Toronto  
**Protection au Canada** - Chantal Tie, Ottawa et Francisco Rico-Martinez, Toronto  
**Protection outremer et parrainage** - Rose Dekker, Burlington et Elizabeth McWeeny, Thunder Bay

### Personnel

**Direction** - Janet Dench / Rob Shropshire  
**Administratrice** - Guadalupe Macias  
**Directrice de la politique en matière d'établissement** - Marisa Berry-Méndez  
**Coordinatrice de la communication et du réseautage** - Colleen French  
**Coordinatrice du projet sur la traite** - Samanta Garcia Fialdini  
**Coordinatrice des jeunes** - Cynthia Beaudry / Chloé Raxlen  
**Réception** - Victoria Beregoi / Beatriz Bonilla

### Message du Comité exécutif du CCR

Au cours de la dernière année, le CCR dut faire face à un rythme effarant de modifications de politiques qui affectent les réfugiés et les immigrants. Lors d'un tel moment, notre leadership national est plus important que jamais dans la mesure où nos défenseurs des droits et nos alliés doivent mettre les bouchées doubles afin de faire du Canada un pays accueillant envers les réfugiés. Nous sommes restés sur la bonne voie grâce à nos principes directeurs : envisager un système abordable au sein duquel les décisions sont prises de manière équitable et indépendante et qui honorent nos obligations internationales.

Dans ce contexte, la promotion d'un discours positif sur les réfugiés et les immigrants est l'une de nos priorités clés. À cet effet, nous nous sommes fixé l'objectif de changer les récits négatifs que l'on entend trop souvent, vers un récit qui reconnaît et qui commémore les façons dont les immigrants et les réfugiés ont enrichi et enrichiront notre pays.

Afin de tracer le chemin à suivre, nous avons entamé un processus de planification stratégique sous le leadership de notre présidente, Wanda Yamamoto. Ce processus vise à rendre le CCR le plus efficace possible dans la défense des droits des réfugiés et dans la promotion des collectivités accueillantes. À regret, le Comité exécutif dut récemment accepter la démission de Wanda, mais nous compléterons consciencieusement le processus entamé sous sa direction.

Au courant de cette dernière année, nous avons également bénéficié du leadership de Rob Shropshire qui remplaça Janet Dench, notre directrice, pendant son congé sabbatique. Il nous a guidés à travers une période marquée par un nouveau projet de loi et par des compressions douloureuses de couverture pour les soins de santé des réfugiés.

Pendant cette période difficile pour les réfugiés au Canada, les Sœurs de service ont redonné de l'espoir au CCR en nous apportant une contribution financière d'un million de dollars pour nous permettre de créer un fonds de dotation. Nous sommes honorés par ce geste extraordinaire, qui confie au CCR la responsabilité de poursuivre la mission des Sœurs qui travaillent depuis de nombreuses années auprès des nouveaux arrivants au Canada.



Les membres du Comité exécutifs et les co-présidents des groupes de travail avec la médaille Nansen, 25 ans après que le peuple du Canada reçut cet honneur en 1986 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

# Faits saillants de 2011 - 2012

## Résidence permanente conditionnelle : vers la vulnérabilité et la violence

**Qu'est-ce qui est proposé?**  
 Un amendement qui met en place le concept de résidence permanente conditionnelle pour les époux et les partenaires parrainés dont la relation dure depuis 2 ans ou moins au moment de la demande de parrainage.  
 Si la relation dure moins de deux ans après l'obtention du statut de résident permanent par la personne parrainée, il sera révisé et la personne pourra être déportée.  
**Quelles sont les objectifs de cette proposition?**  
 Selon l'avis du gouvernement, l'amendement s'attaquerait au problème des mariages frauduleux, par exemple :  
 - Des étrangers se mariant avec des résidents canadiens dans le but d'obtenir la résidence permanente et qui les laissent tomber à leur arrivée au Canada ou  
 - Des conjoints résidents canadiens et des personnes parrainées qui s'entendent pour se marier afin que cette dernière obtienne la résidence permanente au Canada.

**Lucia a quitté la Bolivie pour venir à Toronto en 2008 en tant qu'épouse parrainée. Elle a vécu avec son mari pendant un an au Canada, il a abandonné sans raison. Lucia a été contrainte de travailler avec seulement les 600 \$ que son mari avait économisés. Elle a dû signer les papiers d'obtention de son statut de résident permanent, mais elle n'a pu obtenir son passeport. Elle a dû compléter ses années pour obtenir son statut. Cette procédure a été très difficile et elle a dû payer des frais supplémentaires. Elle a dû attendre de passer au statut de résident permanent pendant un an et demi. Elle a dû attendre de passer au statut de résident permanent pendant un an et demi. Elle a dû attendre de passer au statut de résident permanent pendant un an et demi.**

**Soo-Yon a rencontré Chin, un Canadien, dans le cadre de son travail en juillet 2008. Ils se sont mariés après des consultations en ligne et des discussions en personne. Soo-Yon a pu obtenir le statut de résident permanent au Canada. Elle a vécu avec Chin pendant un an et demi. Elle a dû attendre de passer au statut de résident permanent pendant un an et demi. Elle a dû attendre de passer au statut de résident permanent pendant un an et demi.**

**Est-ce que ce serait efficace?**  
 Non, il n'y a aucune preuve qui indique que des personnes qui se marient seulement dans le but d'émigrer au Canada recouvreraient consciemment l'obligation de rester en relation pendant deux ans pour l'essentiellement obtenir un statut légal.  
**Est-ce nécessaire?**  
 Non, et ce, pour plusieurs raisons :  
 - Il est fait état dans les mariages frauduleux d'un mariage qui n'est pas un mariage réel.  
 - Même l'avis du gouvernement sur la proposition reconnaît que l'information concernant l'empêchement des mariages frauduleux est limitée.  
 - De nombreuses ressources sont déjà disponibles dans les bureaux de visas afin d'assurer que les relations soient authentiques.  
 - La loi canadienne contient des dispositions qui peuvent être utilisées afin d'inciter les immigrants pour fausse déclaration.

## Répondre aux modifications apportées aux politiques d'immigration et de protection des réfugiés au Canada

La dernière année fut marquée par de changements importants pour les réfugiés et les immigrants. Le CCR en fut une analyse, fournit des commentaires et informa les gens en ce qui concerne des développements récents :

- > La réforme du système de détermination du statut de réfugié (notamment le Projet de loi C-31 qui reçut la sanction royale en juin 2012).
- > Les compressions dans le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) (le CCR collabora avec les professionnels de la santé afin de s'opposer à ces changements et à rectifier les informations erronées qui sema la confusion auprès des fournisseurs de soins de santé, des demandeurs d'asile et des autres personnes affectées).
- > La période de deux ans de résidence permanente conditionnelle pour les conjoints parrainés (ce qui rendrait les femmes en particulier, plus vulnérables à la violence conjugale).

> Le projet de nouvelles orientations en matière de réinstallation des réfugiés au Canada (soulève des préoccupations quant à savoir si les réfugiés seront sélectionnés pour la réinstallation en fonction des besoins, et ce, sans discrimination).

## Développer des ressources pour s'attaquer aux problèmes de la traite des personnes

En novembre 2011, le CCR organisa un Forum pancanadien sur les questions de traite, dans le cadre de nos efforts pour maintenir les liens entre les organisations travaillant sur la traite.

Lancée en novembre 2011, la base de données des ressources sur la traite du CCR poursuit son expansion. Nous avons également commencé à publier un bulletin électronique qui porte sur les questions de la traite.

Plus récemment, nous étions heureux de recevoir des fonds de la Fondation canadienne des femmes pour soutenir le travail du CCR dans la sensibilisation et l'élaboration des politiques sur les questions de la traite. Grâce à ces fonds, nous avons été en mesure d'embaucher une coordonnatrice à temps partiel, Samanta Garcia-Fialdini.



Les participants ont discuté des nouvelles façons de collaborer et de partager les ressources lors du Forum pancanadien sur la traite en novembre 2011.



Participants à la séance plénière d'ouverture de la Consultation du CCR à Fredericton en mai 2012.

## Les Consultations du CCR

Depuis deux ans, les Consultations du CCR mettent l'accent sur les valeurs que nous voulons pour les réfugiés au Canada : un traitement équitable et honorable, dans un processus indépendant et abordable. Les Consultations les plus récentes qui prirent place, à Montréal et à Fredericton, servirent d'occasion pour discuter des changements politiques récents, et des façons dont les membres et les alliés du CCR peuvent se préparer aux nouvelles réalités afin de mieux assister les réfugiés et les nouveaux arrivants.

### Saviez-vous que... ?

Des ressources, des commentaires et des nouvelles du CCR sont affichés sur :

Facebook [facebook.com/ccrweb](http://facebook.com/ccrweb) Twitter [@ccrweb](https://twitter.com/ccrweb) YouTube [youtube.com/ccrwebvideos](http://youtube.com/ccrwebvideos)

Nous vous invitons à nous suivre à travers les médias sociaux afin d'être tenu au courant des dernières nouvelles et ressources.

## Faits saillants de 2011 - 2012

### Communiquer avec le gouvernement au nom des organisations non gouvernementales

Tout le monde est heureux quand des familles réfugiées séparées sont réunies. La relation du CCR avec le ministère de Citoyenneté et Immigration Canada nous a permis d'aider plusieurs familles au cours de la dernière année. Cette relation, ainsi que le dialogue que nous poursuivons avec l'Agence des services frontaliers du Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, nous a permis d'attirer l'attention du gouvernement sur un large éventail de questions qui exigent des solutions.

### Le Réseau des jeunes du CCR poursuit son expansion : Rassemblement Action Jeunesse, Ambassadeurs jeunesse et Prends Parole!

Le point culminant de l'année pour le Réseau des jeunes du CCR fut le Rassemblement Action Jeunesse de trois jours qui réunit à Montréal près de 100 jeunes participants de partout au Canada. Ce rassemblement mit l'accent sur le développement des aptitudes en leadership, la formation en média et les questions qui touchent les jeunes réfugiés et immigrants. Les principales préoccupations soulevées furent les défis liés à l'accès à l'éducation, l'accès aux soins de santé et autres services, ainsi que les stéréotypes et la criminalisation. Le rassemblement s'est terminé avec l'engagement de se rencontrer plus régulièrement par le biais de rencontres nationales et en ligne. Le prochain Rassemblement Action Jeunesse aura lieu à l'été 2013.

Les Ambassadeurs jeunesse furent également actifs dans 7 villes à travers le Canada. Des mobilisations éclair furent organisées en novembre 2011 afin de sensibiliser le public des défis que doivent surmonter les enfants et les jeunes nouveaux arrivants. Les projets de petites contributions *Prends parole!* furent mis sur pied et diffusés tout au long de l'année.

### Nouvelles publications du CCR

Les ressources du CCR sont de plus en plus disponibles en ligne. À noter en particulier :

- > *Travailleurs migrants au Canada : Main d'œuvre bon marché facilement abusée* — un livret qui souligne les abus et l'exploitation subis par des travailleurs migrants au Canada.
- > *Les expériences des demandeurs d'asile à leur audience devant la Commission d'immigration et du statut de réfugié (CISR)* — un rapport qui examine le point de vue des demandeurs d'asile sur leur audience devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).



Nasteha (au centre) fut réunie avec sa mère, ses frères et ses soeurs en mars 2012, suite à 4 ans de séparation. Le CCR a porté l'attention du gouvernement à son cas afin d'accélérer son dossier.



Le premier Rassemblement Action Jeunesse qui eut lieu en été 2012 à Montréal, réunit de jeunes nouveaux arrivants et les travailleurs auprès des jeunes de partout au Canada.



### TRAVAILLEURS MIGRANTS AU CANADA : MAIN D'ŒUVRE BON MARCHÉ FACILEMENT ABUSÉE

Frais de recrutement exorbitants, heures supplémentaires imposées et non rémunérées, conditions de travail dangereuses, piètres conditions de vie... Ce ne sont là que quelques exemples de nombreux abus subis par des travailleurs migrants au Canada.



Des travailleurs dans un restaurant rapide au Alberta (Shutterstock/Andy Stockman)

Les travailleurs migrants sont particulièrement exposés à l'exploitation et aux abus en raison de leur isolement et de la précarité de leur statut. D'ailleurs, le nombre de Travailleurs étrangers temporaires a considérablement augmenté, atteignant plus d'un quart de million.

Le programme ne comporte aucun système de surveillance obligatoire pour s'assurer que les modalités du programme soient respectées. Ainsi, tandis que de nombreux employeurs respectent leurs employés, d'autres, sans scrupules, exploitent les travailleurs migrants sans être pénalisés.

Les Travailleurs étrangers temporaires exercent divers métiers, que ce soit de préparer ou servir vos repas dans les restaurants rapides, de cultiver ou de transformer en usins les aliments que vous consommez, ou encore de s'occuper de vos enfants.

Le Programme des Travailleurs étrangers temporaires (PET) se divise en deux catégories : les travailleurs hautement qualifiés et les travailleurs peu qualifiés.

La catégorie des travailleurs peu qualifiés (ou les deux sont le plus souvent commes) comporte trois volets :

- Le Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation
- Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers
- Le Programme des aides familiaux résidents



### Recevez régulièrement des mises à jours du CCR :

Abonnez-vous au périodique électronique du CCR, la Chronique du CCR : [ccrweb.ca/fr/chronique](http://ccrweb.ca/fr/chronique)

Pour de plus amples renseignements sur les modalités d'adhésion au CCR, visitez **Adhérer au CCR** : [ccrweb.ca/fr/adherer](http://ccrweb.ca/fr/adherer)

## Message de Yasmine Dossal, trésorière du CCR

Cette dernière année n'a pas seulement été difficile pour les réfugiés – elle le fut également pour le CCR, notamment au plan financier. Malgré tous nos efforts, nous accusons un déficit considérable cette année, comme vous pouvez le voir dans les données fournies. De plus, le Comité exécutif reconnaît que nous avons le défi de collecter les fonds nécessaires pour l'exercice à venir.

Pour remédier à la situation, nous avons élaboré un plan de collecte de fonds qui cible les donateurs mensuels (Amis du CCR) et les dons uniques.

Je vous invite à contribuer à ces efforts de collecte de fonds afin de faire en sorte que le CCR puisse continuer à jouer son rôle de leader en faveur des droits des réfugiés.

### Fonds de dotation

Le CCR dispose désormais d'un fonds de dotation, grâce à un don d'un million de dollars des Sœurs de service. L'argent est investi en conformité avec les principes éthiques, et sera utilisé dans le but de poursuivre la mission du CCR.

Nous espérons que d'autres feront des dons supplémentaires au Fonds de dotation, ou l'incluront dans leur testament.

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme sans but lucratif. Numéro d'entreprise : 11883 0470RR 0001. Les dons sont déductibles d'impôt.

## Faits saillants du rapport financier vérifié de l'exercice terminé le 31 août 2012

	2012 (\$)	2011 (\$)
<b>États des résultats</b>		
<b>Produits</b>		
Subventions		
Gouvernement	34 883	118 442
Autres subventions	15 001	4 500
Dons	214 537	209 647
Dividendes	4 474	-
Intérêts	1 714	2 269
Publications	393	737
Cotisations	53 316	62 603
Événement-bénéfice	2 989	6 488
Événement-congrès	55 786	59 096
<b>Total</b>	<b>383 093</b>	<b>463 782</b>
<b>Charges</b>		
Programmes		
Salaires	220 278	218 899
Frais de conférences	70 543	82 742
Comité exécutif	10 160	8 140
Groupes de travail	22 555	15 653
Éducation du public et réseautage	25 395	42 129
Administration	52 535	51 326
Frais de courtage	4 894	-
Collecte de fonds	19 838	20 051
<b>Total</b>	<b>426 198</b>	<b>438 940</b>
<b>Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(43 105)</b>	<b>24 842</b>
<b>Fonds de dotation</b>		
Solde au début	-	-
Apports reçus à titre de dotation	1 000 000	-
Produits : dividende	4 474	
Charges : frais de courtage	(4 894)	
<b>Solde à la fin</b>	<b>999 580</b>	
<b>Bilan</b>		
<b>Actif</b>		
Encaisse	159 497	128 394
Dépôt à terme, 1,75%	25 000	45 237
Titres négociables, au coût (Fonds de dotation)	999 580	-
Subventions gouvernementales à recevoir	3 118	45 147
Autres débiteurs	12 634	5 780
Frais payés d'avance	2 548	4 277
<b>Total</b>	<b>1 202 377</b>	<b>228 835</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs (note 5)	23 846	21 237
Revenus reportés (note 6)	92 847	78 809
<b>Total</b>	<b>116 693</b>	<b>100 046</b>
<b>Actifs nets</b>		
Affectation d'origine externe (note 8)	999 580	-
Affectation d'origine interne (note 7)	20 000	20 000
Non affectés	66 104	108 789
	<b>1 085 684</b>	<b>128 789</b>
	<b>1 202 377</b>	<b>228 835</b>

Ceci est un résumé. Des copies de l'état vérifié intégral sont disponibles au bureau du CCR.

**CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS**  
 6839A Drolet #302, Montréal QC, H2S 2T1  
 tél. (514) 277-7223, fax (514) 277-1447  
 courriel : info@ccrweb.ca site web : ccrweb.ca

